

#### La fiche de données de sécurité



Je la lis



Je m'équipe



Je manipule

Tous les éléments contenus dans la FDS vont vous permettre d'élaborer une « **fiche produit** » ou **notice d'utilisation** (recommandée par le décret du 23 décembre 2003 sur le risque chimique : Art. R-231-54-14) et **d'évaluer le risque** en tenant compte de **l'exposition au produit**, des **conditions d'utilisation**, des **moyens de protection**

**6** Connaître la valeur limite d'exposition professionnelle du produit, et les équipements de protection individuelle

*Lire section 8*

**7** Connaître 2 propriétés physiques et chimiques :

**Le point éclair** : c'est la température à laquelle le produit change d'état et passe de liquide à gazeux. Le risque étant que le produit s'enflamme sous l'effet d'une énergie calorifique (arc électrique, flamme...)

**Le pH** : il ne faut pas stocker ensemble un produit au  $\text{pH} > 7$  (basique) et un autre au  $\text{pH} < 7$  (acide) : **risque d'explosion**

*Lire section 9*

**8** Gérer les déchets

*Lire section 13*

Si vous éprouvez des difficultés dans l'élaboration de la « fiche produit », n'hésitez pas à contacter votre **service de santé au travail**

Adhérer, se former, s'informer, rejoignez-nous sur [www.asmt65.fr](http://www.asmt65.fr)



Scannez pour rejoindre notre **site internet**



# Une FDS qu'est-ce que c'est

Les **Fiches de Données de Sécurité** complètent l'étiquetage réglementaire des produits dangereux sur **les risques pour la santé, l'environnement, les moyens de protection et les mesures à prendre en cas d'urgence**. Elles permettent d'effectuer **l'analyse et l'évaluation du risque chimique** et **d'informer le personnel exposé** en établissant la «**fiche produit**» ou **notice d'utilisation** des produits.

La **fiche de données de sécurité** doit être **obligatoirement** transmise par le fabricant ou le vendeur au chef d'établissement, qui doit éventuellement la réclamer. **Son contenu est de la responsabilité du fabricant.**

Il n'y pas de F.D.S pour les médicaments à usage humain ou vétérinaire, produits cosmétiques, insecticides et acaricides destinés à être appliqués sur l'homme, denrées alimentaires, aliments pour animaux

## Comment lire une FDS ?

### L'essentiel en 8 points

**1** Bien vérifier la **date de mise à jour** de la FDS (**moins de 5 ans**)

**2** Identifier les **dangers** et les moyens de s'en protéger  
**Lire la section 2**

- Sur les phrases de risque des dangers : **H + 3 chiffres**
- Sur les phrases de prévention : **P + 3 chiffres**
- Sur les pictogrammes : **GHS + 2 chiffres**

**3** Lutter contre les incendies  
**Lire la section 5**

Repérage des moyens d'extinctions appropriés

**4** Prendre des **mesures** en cas de dispersion accidentelle  
**Lire section 6**

**5** Manipuler et **stocker** en toute sécurité  
**Lire section 7**

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**  
**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Repr. 2	H361d	Susceptible de nuire au fœtus. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
STOT RE 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour le système digestif à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Contact avec la peau.
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**  
Xn: Nocif  
R48/20-63-65: Nocif, risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Nocif; peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

**Pictogrammes:** GHS02, GHS07, GHS08, GHS09

**Mention d'avertissement Danger**

**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)  
toluène  
acétate d'éthyle  
butanol

**Mentions de danger**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour le système digestif à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Contact avec la peau.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P301 P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P303 P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
P305 P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent